

Municipalité rurale de Montcalm
Réseau public d'alimentation en eau
Rapport annuel – 2021

Le rapport annuel 2021 du réseau public d'alimentation en eau de la Municipalité rurale de Montcalm a été affiché sur le site web municipal (www.rmofmontcalm.com) le 11 mars 2022.

Des copies papier gratuites du rapport sont disponibles aux bureaux administratifs de la Municipalité rurale de Montcalm, situé au 46, 1^{re} Rue Est, Letellier, Manitoba.

Le public sera informé par le biais du bulletin municipal (publié tous les trimestres), du site web municipal, ainsi que par une affiche sur le tableau d'affichage du bureau municipal.

Réseau public d'alimentation en eau de la Municipalité rurale de Montcalm

Rapport annuel 2021

Numéros de licence : PWS-08-243-02, PWS-08-244-02

Codes des réseaux d'alimentation en eau : 114.00, 142.75

Noms des réseaux publics d'alimentation en eau :

Municipalité rurale de Montcalm (RRR) – RPAE

Municipalité rurale de Montcalm (Morris) – RPAE

Nom du propriétaire légal – Municipalité rurale de Montcalm

Téléphone : (204) 737-2271

Personne-ressource : Jolene Bird (directrice générale)

Courriel : cao@rmofmontcalm.com

Directeur des travaux publics – Curtis Schultz

Téléphone : (431) 998-2271

publicworks@rmofmontcalm.com

Exploitant : Matthew Klapka

Téléphone : (204) 209-0424

Courriel : utility@rmofmontcalm.com

Rapport préparé : le 15 janvier 2022

Le rapport annuel 2021 sur le réseau public d'alimentation en eau de la Municipalité rurale de Montcalm résume la capacité du service public de l'eau à distribuer de l'eau sûre et potable et à respecter la réglementation provinciale.

1. Description du réseau d'alimentation en eau

Le réseau public d'alimentation en eau de la Municipalité rurale de Montcalm fournit de l'eau potable à une population d'environ 780 habitants. L'eau traitée est fournie par la Pembina Valley Water Coop et répond à tous les objectifs énoncés dans les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.

1.1 Source d'approvisionnement en eau

Le réseau d'alimentation en eau de la Municipalité rurale de Montcalm reçoit de l'eau traitée de la Pembina Valley Water Coop (PVWC). Pour plus d'informations sur le processus de traitement de l'eau, consultez le site : www.pvwc.ca.

1.2 Réservoirs

1.2.1 Station de traitement de Saint-Joseph

Capacité du réservoir : 79 600 L

1.2.2 Station de traitement de Saint-Jean-Baptiste

Capacité du réservoir : 348 342 L

1.3 Système de distribution

1.3.1 Station de traitement de Saint-Joseph

L'eau traitée du réservoir est pompée à travers le système de distribution de la Municipalité rurale de Montcalm par 2 pompes; une pompe de 1 cheval-vapeur et une pompe de 5 chevaux-vapeur.

1.3.2 Station de traitement de Saint-Jean-Baptiste

L'eau traitée du réservoir est pompée à travers le système de distribution de la Municipalité rurale de Montcalm par 2 pompes de 5 chevaux-vapeur et une pompe d'urgence de 40 chevaux-vapeur.

1.3.3 Autres

Les localités situées dans la Municipalité rurale de Montcalm, mais en dehors de Saint-Joseph et de Saint-Jean-Baptiste qui sont desservies en eau sont alimentées directement par le système de distribution de la PVWC.

1.4 Nombre de branchements, population desservie et types d'utilisateurs

Le système de distribution de la Municipalité rurale de Montcalm est composé de 500 conduites de branchements, dont 460 sont résidentielles et 40 sont commerciales. Tous les branchements sont munis de compteurs.

1.5 Classification et certification

Les exploitants sont certifiés par Conservation Manitoba en vertu du Règlement sur les exploitants d'installations de traitement des eaux, pris en application de la *Loi sur l'environnement*.

Matthew Klapka WD2, WT2, WWC1, WWT1

Légende

WT – traitement d'eau

WD – distribution d'eau

WWT – traitement des eaux usées

WWC – collecte des eaux usées

CC – certificat conditionnel

2. Système de désinfection utilisé

La dernière étape avant la distribution est l'ajout de 12 % d'hypochlorite de sodium à l'eau lors de son entrée dans les réservoirs. Le dosage est effectué au rythme du débit pour maintenir un minimum de 0,5 mg/L de chlore libre avant l'entrée dans le système de distribution. Il y a un minimum de 0,1 mg/L de chlore libre en tout temps dans le système de distribution.

2.1 Exigences en matière d'équipement et de surveillance

Au besoin, le réseau public d'alimentation en eau de la Municipalité rurale de Montcalm s'assure que la désinfection continue est maintenue en stockant toutes les pièces de rechange des chlorateurs et un chlorateur de rechange complet est entreposé aux réservoirs. Les résidus de chlore libre disponible et de chlore total sont contrôlés **quotidiennement** dans les réservoirs et toutes les deux semaines dans le système de distribution. Une trousse de test portable Hach est utilisée pour les tests. Tous les résultats sont consignés sur les formulaires de contrôle appropriés. Toutes les deux semaines, des échantillons sont envoyés aux laboratoires ALS pour être testés. Des rapports mensuels de chloration sont envoyés au responsable du Service de l'eau potable à la fin de chaque mois.

Tests effectués toutes les deux semaines :

Coliformes totaux : mesure des coliformes totaux présents dans les échantillons bihebdomadaires soumis à ALS Labs

Escherichia coli : mesure de la présence d'Escherichia coli dans les échantillons bihebdomadaires soumis à ALS Labs

Tous les deux ans, des échantillons trimestriels sont également prélevés dans le système de distribution et soumis au laboratoire pour des **tests de dépistage des THM et des AHA**

THM : est l'abréviation de Trihalométhane, qui est un sous-produit chloré de désinfection.

AHA : est l'abréviation de Acide Haloacétique, qui est un sous-produit chloré de désinfection.

2.2 Rendement global

En 2021, la Municipalité rurale de Montcalm a satisfait à toutes les exigences d'échantillonnage quotidien. Les tableaux suivants décrivent les exigences et le rendement du réseau public d'alimentation en eau de la Municipalité rurale de Montcalm en 2021, comme indiqué dans la licence d'exploitation :

Surveillance et rapports de désinfection

	exigences réglementaires	rendement du RPAE
A) Chlore libre résiduel entrant dans le système de distribution Par. 21 (1) - RM40/2007	>= 0,5 mg/L	100 %
B) Fréquence des contrôles entrant dans le système de distribution Annexe A – RM 40/2007	quotidienne	100 %
C) Chlore libre résiduel dans le système de distribution Art. 22 – RM 40/2007	>= 0,1 mg/L	100 %
D) Fréquence des contrôles dans le système de distribution Annexe A – RM 40/2007	bihebdomadaire	100 %
E) Soumission de rapports Par. 25 (2) – RM 40/2007	mensuelle	100 %

Surveillance et rapports bactériologiques

	exigences réglementaires	rendement du RPAE
A) Nombre d'échantillons d'eau non traitée/entrants Annexe A – RM 40/2007	26 x 7	100 %
B) Nombre d'échantillons d'eau traitée Annexe A – RM 40/2007	26 x 7	100 %
C) Nombre d'échantillons d'eau distribuée Annexe A – RM 40/2007	26 x 7	100 %
D) Fréquence des contrôles Annexe A – RM 40/2007	bihebdomadaire	100 %
E) Présence de coliformes totaux dans échantillons Alinéa 3 (1) b) – RM 40/2007	0 CT par 100 mL	100 %
F) Présence d'E. coli dans échantillons Alinéa 3 (1) a) – RM 40/2007	0 EC par 100 mL	100 %

Le réseau public d'alimentation en eau a satisfait à toutes les exigences réglementaires en 2021. Le réseau d'alimentation en eau a été jugé conforme à toutes les conditions de la licence d'exploitation.

Surveillance et rapport des sous-produits de désinfection - THM et AHA

Comme le précise la licence d'exploitation, le réseau public d'alimentation en eau de la Municipalité rurale de Montcalm est tenu d'effectuer des prélèvements trimestriels de trihalométhanes (THM) et d'acides haloacétiques (AHA) tous les deux ans. La Municipalité rurale de Montcalm n'était pas tenue de prélever des échantillons pour les sous-produits de désinfection en 2021.

Rapports trimestriels THM/HAA 2021

Nom du RPAE	code	février THM	mai THM	août THM	novembre THM	moyenne THM
Dist. M. r. de Montcalm (RRR) (Letellier) – RPAE	114.00					
M. r. de Montcalm (région Morris) – RPAE	142.75					
		février AHA	mai AHA	août AHA	novembre AHA	moyenne AHA
Dist. M. r. de Montcalm (RRR) (Letellier) – RPAE	114.00					
M. r. de Montcalm (région Morris) – RPAE	142.75					

Le Règlement sur les normes de qualité de l'eau potable (RNQEP) RM 41 (2007) Annexe B – Normes chimiques pour les réseaux publics d'alimentation en eau, qui indiquait un maximum de THM 0,1 mg/L et de AHA 0,08 mg/L.

3. Incidents liés au réseau d'alimentation en eau

Il n'y a pas eu d'incidents majeurs en 2021.

4. Ordres visant la qualité de l'eau potable

En 2021 aucun ordre visant la qualité de l'eau n'a été donné pour le réseau public d'alimentation en eau de la Municipalité rurale de Montcalm.

5. Recommandations de faire bouillir l'eau communiquées et mesures prises

En 2021, le réseau public d'alimentation en eau de la Municipalité rurale de Montcalm a communiqué les recommandations de faire bouillir l'eau suivantes.

- Le 12 octobre, le réseau d'alimentation en eau de Letellier a fait l'objet d'une recommandation de faire bouillir l'eau par mesure de précaution en raison de l'installation d'un nouveau compteur d'eau et d'un réducteur de pression. Des échantillons ont été prélevés le 12 octobre à 3 endroits de Letellier qui ont satisfait à toutes les conditions et la RFBE a été annulée le 15 octobre.

- Le 23 décembre, la station de traitement de l'eau de Morris a connu une fuite importante de la conduite principale fournissant l'eau à l'est de la rivière Rouge. Les modifications initiales apportées au système afin de fournir de l'eau à partir de la station de traitement de l'eau de Letellier en passant par Dominion City ont provoqué une dépressurisation complète des conduites de distribution. Deux séries de trois échantillons ont

été prélevées par la PVWC les 29 et 30 décembre. Toutes les conditions ont été respectées et la RFBE a été annulée le 31 décembre.

6. Mises à niveau et améliorations du système

Installation de 2 extensions de conduite principale d'eau dans le système de distribution rural.

Installation d'un nouveau compteur d'eau pour l'alimentation de Letellier.

7. Améliorations et mises à niveau futures

Poursuivre la cartographie GPS sur l'ensemble du réseau d'eau

Nouveau réservoir à Letellier

Éliminer les culs-de-sac des conduites principales d'eau dans le réseau rural, dans la mesure du possible.

8. Formation

L'exploitant certifié a suivi et continuera à suivre des formations qualifiées UFC (unités de formation continue), conformément aux exigences de la licence d'exploitation de l'eau.

Rapport préparé par : Matthew Klapka